Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202616-DE

**Département du Finistère**
**Commune de Clohars-Carnoët**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**
**Séance ordinaire du 26 février 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 26 février 2026 à 19H05 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

**Conseillers Municipaux présents :**
Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, David ROSSIGNOL Denez DUIGOU, Marie-Hélène LE BOURVELLEC, Jérôme LE BIGAUT, Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Denise LE MOIGNE, Jean-Paul GUYOMAR, Yannick PERON, Eric BADOC, Myriam RIOUAT, Damien DOBRENEL, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Marc PINET, Lauriane COZ, Angéline BOURGLAN, Gilles GARCON, Philippe DELATER, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU.

**Conseillers ayant donné procuration :**
Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
Brigitte THOMAS, procuration donnée à Jérôme LE BIGAUT

**Conseillers municipaux absents :**
Victor LE GOFF

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LE BOURVELLEC
Date de publication : 03/03/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26

---

**DELIBERATION n° 2026-16**
**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.10 Divers**
**OBJET : Convention avec la société OnCIMè de location d'une centrale photovoltaïque assortie d'une promesse synallagmatique de vente**

La ville de Clohars-Carnoët souhaite qu'un projet de déploiement d'une centrale photovoltaïque au sol soit réalisé par le biais d'un financement citoyen participatif sur un terrain délaissé de l'école du bourg de Clohars-Carnoët.

La ville de Clohars-Carnoët aspire, dans le cadre de ce projet, à valoriser et partager cette politique énergétique et citoyenne avec ses administrés. Ainsi, la dimension « implication citoyenne » représente un enjeu central dans la démarche.

La centrale photovoltaïque a vocation à être implantée au sol, à un emplacement mis gracieusement à la disposition de la SAS OnCIMè.

Pour cela, elle s'est rapprochée du seul acteur intervenant sur ce secteur très particulier de prestation, la SAS OnCIMè en vue de définir les modalités précises de partenariat.

L'objet de la convention de partenariat est de définir les conditions précises :

- De l'installation et la mise en service d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain délaissé de l'école du bourg de Clohars-Carnoët ;

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202616-DE

- De la mise en place d'un loyer annuel, que la ville de Clohars-Carnoët devra verser pendant 7 ans ;
- Du rachat de la centrale photovoltaïque à l'issue des 7 années de location. La présente convention constitue donc un contrat de location assorti d'une promesse synallagmatique de vente conclue entre La Ville de Clohars-Carnoët et la SAS OnCIMè.
- Des ateliers pédagogiques annuels sur le thème des énergies renouvelables avec les écoles. Le coût du premier atelier pédagogique sera intégré dans le montant de la location et sera réalisé pendant la première année. Les autres ateliers se feront sur commande annuelle de la commune.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, (Jean-Paul GUYOMAR se déporte et ne prend pas part au vote) le conseil municipal décide :**

- **D'approuver la convention avec la société OnCIMè de location d'une centrale photovoltaïque assortie d'une promesse synallagmatique de vente ;**

- **D'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

La secrétaire de séance
Marie-Hélène LE BOURVELLEC

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTERE)

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification*